

Fort-de-France, le 15/01/2022

Cab/SL/JE
N°2022-01-011

Madame Dominique DE WILDE
Administratrice provisoire du CHUM
Directrice générale
Centre hospitalier Pierre ZOBDA Quitman

Objet : Suspension de contrats avec privation de salaires

Madame la directrice,

Je sais que nous partageons la volonté d'assurer la continuité des soins pour l'ensemble de la population. Vous et vos équipes m'avez alerté sur les mouvements de départ de médecins et de personnels soignants, au moment même où notre hôpital public doit faire face à de nouvelles tensions face à la vague actuelle de l'épidémie de COVID.

C'est parce que je sais le rôle essentiel que jouent nos soignants au quotidien et parce que je sais le tribut que nous leur devons des suites des précédentes vagues que je viens par la présente vous réaffirmer mon opposition aux mesures de suspensions de contrats avec privation de salaires à l'encontre des personnels non-vaccinés.

Si je partage, vous le savez, le souhait de voir la population accéder à la vaccination afin de maximiser la protection de chacun pour s'acheminer vers une immunité collective, il me semble socialement infondé de prendre de telles mesures à l'égard de ces personnels.

Comme je l'avais affirmé au Premier ministre, eu égard à la forte précarité de notre population et à la situation de cherté de la vie, il est difficile d'admettre que l'on puisse retirer leurs salaires à des personnels pour cause de non-vaccination. Il est d'autant plus difficile d'admettre cela que nous avons besoin de chacune et de chacun de ces agents pour assurer cette continuité du service public hospitalier qui nous est chère.

Je propose que nous nous donnions encore quelques mois car le contexte est en train de changer. Tout d'abord, il semble, et je le dis avec prudence, que nous puissions nous projeter vers le scénario d'une immunité collective du fait de la rapidité de la circulation du variant Omicron au sein de la population. En second lieu, l'arrivée du vaccin Janssen en Martinique et l'autorisation du vaccin Novavax sont de bonnes nouvelles pour ceux des non-vaccinés qui étaient opposés à la vaccination par Arn-messenger.

Je propose enfin, pour la faible part des personnels qui resterait opposée à toute forme de vaccination pour des raisons éthiques personnelles et profondes, que nous puissions ouvrir le recours massif aux tests.

Madame la directrice, je sais pouvoir compter sur votre collaboration dans l'organisation de cette réponse adaptée à nos spécificités locales. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre sécurité sanitaire et prévention de nouvelles fragilités sociales. Vous trouverez en pièce-jointe à ce mail copie du courrier transmis au Premier ministre il y a quelques semaines sur cette même question.

Espérant en échanger prochainement avec vous, je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Serge LETCHIMY



Président du Conseil Exécutif de Martinique

Copies de ce courrier adressées à :

- *M. le Premier ministre*
- *M. le Ministre des Outre-mer*
- *M. le Ministre des Solidarités et de la Santé*